N° 5657

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2006 – 2007

**PROJET DE LOI**

**relatif à la construction d’un lycée d’enseignement secondaire et secondaire technique à Belval**

Le projet de construction de ce nouveau lycée sur la friche industrielle de Belval-Ouest répond aux orientations du plan directeur sectoriel „Lycées“, approuvé par règlement grand-ducal du 25 novembre 2005. Ce plan sectoriel vise à créer des capacités en établissements scolaires suffisantes à moyen et à long terme, et il table sur une régionalisation de l’armature de ces établissements en vue de décentraliser l’offre scolaire. Le plan prévoit jusqu’en 2010 un accroissement annuel de mille élèves. Le pôle d’enseignement Sud, qui y est identifié, est à cet égard censé connaître la plus forte croissance, soit 3.260 élèves supplémentaires. Comme par ailleurs le gouvernement entend réduire les déplacements des élèves du Bassin Minier vers les établissements scolaires faisant partie du pôle Centre, il évalue les besoins d’accueil supplémentaires du pôle Sud à quelque 1.420 places.

Il n’est dès lors que naturel que le nouveau lycée de Belval figure parmi les établissements scolaires que le gouvernement a décidé de construire en priorité. L’ouverture du nouvel établissement est prévue pour la rentrée scolaire en septembre 2010.

Suivant la modélisation retenue de la capacité d’accueil du lycée à construire, les auteurs du projet de loi sous examen estiment qu’entre 1.216 et 1.513 élèves devront pouvoir y trouver place.